

Sujet : [INTERNET] RE: PC 01041922D0004

De : > Samuel.Lorbach (par Internet) <Samuel.Lorbach@aube.fr>

Date : 17/01/2023 11:20

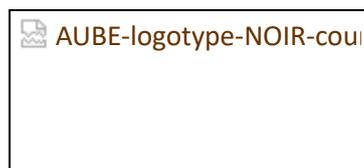
Pour : "'ddt-same-bu@aube.gouv.fr"' <ddt-same-bu@aube.gouv.fr>

Bonjour,

Contrairement à ce qui est mentionné dans le PC cité en objet, le projet ne jouxte pas de route départementale. En effet, la Rue Saint Roch à Villemoyenne est une voie communale.

De ce fait, le SLA de Bar-Sur-Seine n'est pas concerné par votre consultation et n'y apportera pas d'avis.

Cordialement



Samuel LORBACH

Chargé d'Ingénierie Exploitation
Pôle Patrimoine et Environnement
Direction des Routes
SLA de Bar-Sur-Seine
Tél. : 03.25.38.39.10
Port. : 06.37.58.70.54
samuel.lorbach@aube.fr

De : Boite SLA Bar sur Seine

Envoyé : mardi 17 janvier 2023 11:17

À : Lorbach Samuel

Objet : TR: PC 01041922D0004

Sincères salutations,

Département de l'Aube
Pôle Patrimoine et Environnement
Direction des Routes
Service Local d'Aménagement de Bar-sur-Seine
6 Fbg de Champagne
10110 BAR-SUR-SEINE
Tel : 03.25.38.39.10
sla.barsurseine@aube.fr

De : ddt-same-bu@aube.gouv.fr <ddt-same-bu@aube.gouv.fr> de la part de DDT 10/SAME/BU (Bureau Urbanisme) <ddt-same-bu@aube.gouv.fr>

Envoyé : mardi 17 janvier 2023 10:51

À : are-champagneardenne@enedis.fr; Boite SLA Bar sur Seine; contact@aube.chambagri.fr; ars-grandest-dt10-se@ars.sante.fr; UD10 - DREAL Grand Est/UD10-52; ddt-seaf@aube.gouv.fr; "DDT 10/SEB (Service Eau et Biodiversité)"; champagne.sec-sra@culture.gouv.fr; Boite Sdis.Ppo

Objet : PC 01041922D0004

Bonjour

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier relatif à la demande susvisée..

En l'absence de réponse dans un délai de 1 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Si vous devez imposer des participations, je vous invite à les énumérer et à me les transmettre dans le délai qui vous est imparti pour les reprendre dans l'arrêté, faute de quoi elles ne seraient pas opposables.

Cordialement

--

